



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1828

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1828**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 de l'opération "accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris", située à Caluire et Cuire.

Cette opération de voirie s'effectue dans le cadre d'une opération immobilière réalisée par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône. A proximité de la résidence Quartier Rochette (constituée de quatre bâtiments), l'OPH du Rhône souhaite construire un établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) impliquant la démolition de deux bâtiments et d'un city-stade. Les personnes âgées résident, actuellement, au sein du foyer Notre Dame des Sans Abris, situé en face de la future construction.

Les travaux de voirie consisteront en la réalisation d'une voie nouvelle afin de desservir convenablement le nouvel EHPAD. Une place publique sera aménagée pour relier cette nouvelle voie à la rue Capitaine Ferber. Le site est très contraint avec la présence d'une balme végétalisée et de fortes pentes.

Le projet s'étend sur 2 400 mètres carrés. Il prévoit :

- de desservir l'EHPAD avec la création de voies à sens unique qui relient la rue du Capitaine Ferber à la montée de la Rochette,
- de favoriser les modes doux par la création d'un trottoir continu,
- de paysager la voie en intégrant le végétal,
- de rendre l'espace public plus convivial en aménageant la place en lieu de rencontres et d'échanges pour les riverains. Cette même place centrale sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) grâce à la réalisation de rampes d'accès,
- d'organiser de manière plus homogène le stationnement le long de la voie nouvelle et de la place,
- de désenclaver le quartier Rochette en ouvrant le quartier sur la rue Capitaine Ferber et sur la rue de la Rochette.

Avant le démarrage des travaux, une convention sera établie entre l'OPH du Rhône et la Communauté urbaine afin de prévoir la rétrocession foncière correspondante au futur domaine public.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 180 000 € environ, notamment avec la création d'un cheminement pour personnes à mobilité réduite de près de 160 mètres linéaires.

Le phasage de l'opération s'établit comme suit :

a) - Travaux préparatoires de l'OPH du Rhône :

- démolition et reconstruction : second semestre 2010 et premier semestre 2011,
- livraison de l'EHPAD : juin 2012.

b) - Travaux par la Communauté urbaine de Lyon :

- aménagement de voirie : second semestre 2011 et premier semestre 2012.

L'étude d'aménagement a été réalisée par la direction de la voirie et validée par la commune et l'OPH du Rhône.

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation de l'autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'un montant de 665 000 € TTC qui comprend les éléments suivants :

- travaux de voirie,
- travaux d'enrobés,
- travaux de plantations,
- travaux de maçonnerie,
- travaux de marquage,
- travaux d'assainissement,
- fourniture de mobilier urbain,
- plan de recollement,
- coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Les travaux seront imputés sur les exercices 2011 (314 000 €) et 2012 (351 000 €). Ils seront réalisés sur les marchés à bons de commande de la direction de la voirie et de la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de voirie permettant l'accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris et à l'EHPAD à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2319 pour un montant total de 665 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, réparti en crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

- 314 000 € en 2011,
- 351 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.